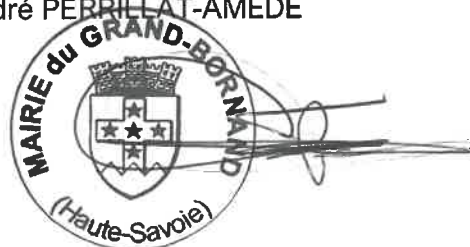


LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 6 avril à 20h30
A l'Espace Grand-Bo**

N° délibération	Objet de la Délibération	Sens du vote
026/2023	Validation d'un protocole d'accord transactionnel	Approuvée
027/2023	Ajout du circuit du Tour de la Cascade Mystérieuse au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	Approuvée
028/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes : tourisme, domaine nordique, auberge nordique et forêt	Approuvée
029/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes : tourisme, domaine nordique, auberge nordique et forêt	Approuvée
030/2023	Affectation des résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes : tourisme, domaine nordique, auberge nordique et forêt	Approuvée
031/2023	Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2023	Approuvée
032/2023	Vote du budget primitif 2023 – Budget principal	Approuvée
033/2023	Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe tourisme	Approuvée
034/2023	Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe domaine nordique	Approuvée
035/2023	Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe auberge nordique	Approuvée
036/2023	Autorisation de programme et crédits de paiements 2023 et suivant	Approuvée
037/2023	Vote des subventions aux associations	Approuvée
038/2023	Attribution de subventions allouées pour la protection de l'habitat traditionnel Constructions anciennes	Approuvée
039/2023	Attribution de subventions allouées pour la protection de l'habitat traditionnel Constructions neuves	Approuvée
	Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales	A pris acte

Affichée et publiée le 11 avril 2023
Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE





SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSEMERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL026/2023

OBJET : **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, le 29 octobre 2021, Madame NOBLET Brigitte a saisi le Tribunal administratif de GRENOBLE car elle aurait chuté à la sortie de l'ascenseur public en raison du décalage entre deux tapis caillebotis en caoutchouc. Cette sortie d'ascenseur étant située dans le bâtiment communal où se trouvent les locaux de l'Office du Tourisme du Chinaillon, Madame NOBLET Brigitte mettait donc en cause la responsabilité de la Commune, ce que contestait notre assureur.

Afin de mettre un terme à ce différend, la Commune du Grand-Bornand accepte que son assureur la société SMACL et ce, sans aucune reconnaissance de responsabilité de la Commune, règle la somme totale et forfaitaire de 626,15 € au titre de l'entier litige.

La société d'assurance SMACL s'engage à procéder au règlement dans le mois qui suivra la signature du protocole d'accord transactionnel tel qu'annexé à la présente délibération, et fixant les modalités d'indemnisation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **VALIDE** le principe d'une transaction indemnisant Madame NOBLET des préjudices subis en raison de sa chute, pour un montant à verser par la société d'assurance SMACL, d'un montant de 626,15 euros toutes taxes comprises,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes mesures légales requises pour l'exécution de la présente délibération et à signer le protocole d'accord transactionnel.

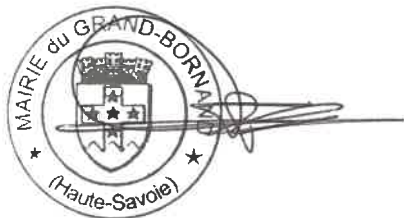
☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Bertrand Perrillat-Amede, the secretary of the session.

Acte certifié exécutoire le..14/04/2023.....
Télétransmis en Préfecture le..14/04/2023.....
Notifié ou publié le..11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSEMERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëticia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL027/2023

OBJET : AJOUT DU CIRCUIT DU TOUR DE LA CASCADE MYSTERIEUSE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur Martial MISSILLIER, Adjoint au Maire en charge des Sports, rappelle que l'offre de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) représente un réseau de plus de 750 kms de sentiers, avec un classement par ordre d'importance au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

- SID 1 (Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 1) soit les GR et GRP, faisant partie du PDIPR – financés partiellement par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.
→ 118 km SID 1 / 15,6 %
- SID 2 (Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 2) faisant partie du PDIPR
→ 235 km SID 2 / 30,9 %
- SIL (Sentiers d'Intérêt Local) faisant partie du PDIPR
→ 178 km SIL / 23,4 %
- Il existe également des sentiers hors-PDIPR – financés exclusivement par la CCVT
→ 229 km hors-PDIPR / 30,1 %

Ce plan, relevant du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, constitue un outil de classement, un gage de qualité du tracé, et de la valeur des paysages et des éléments patrimoniaux rencontrés.

Le Conseil Départemental apporte une aide financière aux opérations d'aménagement et permet juridiquement de protéger ce tracé.

Il est donc proposé l'inscription au PDIPR du circuit du Tour de la Cascade Mystérieuse, dont la longueur est évaluée à 6,1 km. Le tracé a été présenté au service sentiers de la CCVT, qui a effectué une reconnaissance terrain et a préparé les éléments du dossier de candidature.

Le plan de l'itinéraire est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après délibéré,

A l'unanimité,

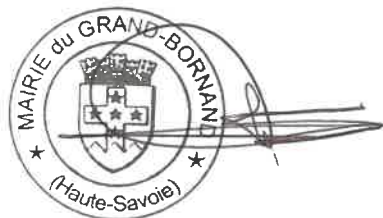
- **SOLLICITE** l'inscription sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du circuit du Tour de la Cascade Mystérieuse ;
- **S'ENGAGE** à déléguer au service sentiers de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) la gestion future de l'entretien, des travaux et du balisage de cet itinéraire, ainsi que la création des outils de promotion auprès du public et des professionnels du tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE



Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal stroke.

Acte certifié exécutoire le...14/04/2023...
Télétransmis en Préfecture le...14/04/2023
Notifié ou publié le...11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL028/2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL, ET DES BUDGETS ANNEXES : TOURISME, DOMAINE NORDIQUE, AUBERGE NORDIQUE ET FORÊT

Le trésorier a transmis à la Commune ses comptes de gestion définitifs 2022.

Le compte de gestion du Comptable présente notamment :

- une situation patrimoniale de la collectivité à travers un bilan,
- un compte de résultat,
- une balance comptable, reprenant l'ensemble des soldes N-1 des comptes de bilan, et l'ensemble des mouvements comptables de l'année.

Le compte de gestion du comptable doit faire l'objet d'un vote avant le compte administratif de l'ordonnateur par l'assemblée délibérante.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion des recettes et des dépenses de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2022 du budget principal tel que communiqué par le Trésorier,

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Tourisme tel que communiqué par le Trésorier,
- **ARRÊTE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Domaine Nordique tel que communiqué par le Trésorier,
- **ARRÊTE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Auberge Nordique tel que communiqué par le Trésorier,
- **ARRÊTE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Forêt tel que communiqué par le Trésorier.

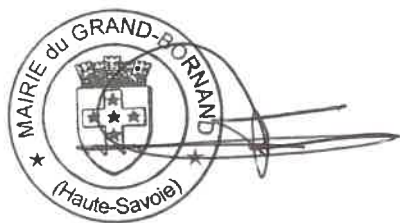
☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le... 14/04/2023... Télétransmis en Préfecture le... 14/04/2023 Notifié ou publié le... 11/04/2023...
--



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

16

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL029/2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : TOURISME, DOMAINE NORDIQUE, AUBERGE NORDIQUE, ET FORÊT

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le Comptable.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

Pour le **BUDGET PRINCIPAL**, les résultats comptables sont les suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement	12 280 914,51 €
Dépenses de fonctionnement	11 109 922,66 €
Résultat d'exercice 2022	1 170 991,85 €
Résultat antérieur reporté	2 193 857,20 €
Résultat de clôture 2022 (A)	3 364 849,05 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	4 366 833,51 €
Dépenses d'investissement	4 120 378,12 €
Résultat d'exercice 2022	246 455,39 €
Résultat antérieur reporté	-456 395,07 €
Résultat de clôture 2022	-209 939,68 €
Restes à réaliser - recettes	2 407 478,19 €
Restes à réaliser - dépenses	2 197 538,51 €
Solde des restes à réaliser	209 939,68 €
Résultat d'investissement cumulé 2022 (B)	0,00 €

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	3 364 849,05 €
Investissement (B)	0,00 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	3 364 849,05 €

Pour le **BUDGET ANNEXE TOURISME**, les résultats comptables sont les suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement	5 847 331,27 €
Dépenses de fonctionnement	4 324 883,94 €
Résultat d'exercice 2022	1 522 447,33 €
Résultat antérieur reporté	1 627 666,58 €
Résultat de clôture 2022 (A)	3 150 113,91 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	6 201 490,83 €
Dépenses d'investissement	6 197 666,40 €
Résultat d'exercice 2022	3 824,43 €
Résultat antérieur reporté	705 838,98 €
Résultat de clôture 2022	709 663,41 €
Restes à réaliser - recettes	1 045 800,00 €
Restes à réaliser - dépenses	1 801 323,41 €
Solde des restes à réaliser	-755 523,41 €
Résultat d'investissement cumulé 2022 (B)	-45 860,00 €

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	3 150 113,91 €
Investissement (B)	-45 860,00 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	3 104 253,91 €

Pour le **BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE**, les résultats comptables sont les suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement	620 112,81 €
Dépenses de fonctionnement	554 428,85 €
Résultat d'exercice 2022	65 683,96 €
Résultat antérieur reporté	25 989,44 €
Résultat de clôture 2022 (A)	91 673,40 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	138 817,61 €
Dépenses d'investissement	212 246,28 €
Résultat d'exercice 2022	-73 428,67 €
Résultat antérieur reporté	-18 244,73 €
Résultat de clôture 2022	-91 673,40 €
Restes à réaliser - recettes	
Restes à réaliser - dépenses	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé 2022 (B)	-91 673,40 €

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	91 673,40 €
Investissement (B)	-91 673,40 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	0,00 €

Pour le **BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE**, les résultats comptables sont les suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement	345 713,00 €
Dépenses de fonctionnement	380 420,88 €
Résultat d'exercice 2022	-34 707,88 €
Résultat antérieur reporté	88 077,69 €
Résultat de clôture 2022 (A)	53 369,81 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	340 876,44 €
Dépenses d'investissement	294 433,62 €
Résultat d'exercice 2022	46 442,82 €
Résultat antérieur reporté	-41 727,56 €
Résultat de clôture 2022	4 715,26 €
Restes à réaliser - recettes	
Restes à réaliser - dépenses	
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé 2022 (B)	4 715,26 €

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	53 369,81 €
Investissement (B)	4 715,26 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	58 085,07 €

Pour le **BUDGET ANNEXE FORET**, les résultats comptables sont les suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement	83 112,11 €
Dépenses de fonctionnement	75 523,91 €
Résultat d'exercice 2022	7 588,20 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture 2022 (A)	7 588,20 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	5 640,84 €
Dépenses d'investissement	39 002,66 €
Résultat d'exercice 2022	-33 361,82 €
Résultat antérieur reporté	44 243,45 €
Résultat de clôture 2022	10 881,63 €
Restes à réaliser - recettes	
Restes à réaliser - dépenses	
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé 2022 (B)	10 881,63 €

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	7 588,20 €
Investissement (B)	10 881,63 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	18 469,83 €

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal,
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe Tourisme,
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe Domaine Nordique,
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe Auberge Nordique,
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe Forêt.

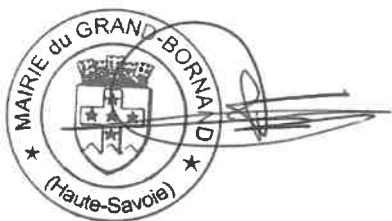
☒ 16 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le..14.04.2023.....
Télétransmis en Préfecture le..14.04.2023.....
Notifié ou publié le..11.04.2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL030/2023

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL, ET DES BUDGETS ANNEXES : TOURISME, DOMAINE NORDIQUE, AUBERGE NORDIQUE ET FORÊT

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion et comptes administratifs 2022 ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de cette séance.

Puis il porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats définitifs de l'ensemble des budgets, principal et annexes pour l'exercice 2022.

Pour le budget principal, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 3 364 849,05 €
- Un déficit à la section d'investissement de 209 939,68 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement en excédent de 209 939,68 €

Pour le budget annexe tourisme, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 3 150 113,91 €
- Un excédent à la section d'investissement de 709 663,41 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement en déficit de 755 523,41 €

Pour le budget annexe domaine nordique, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 91 673,40 €
- Un déficit à la section d'investissement de 91 673,40 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €

Pour le budget annexe auberge nordique, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 53 369,81 €
- Un excédent à la section d'investissement de 4 715,26 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €

Pour le budget annexe forêt, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 7 588,20 €
- Un excédent à la section d'investissement de 10 881,63 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les résultats présentés ci-dessus.

➤ **APPROUVE** les affectations suivantes :

- Pour le budget principal :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 2 000 000,00 €
- D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 209 939,68 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 364 849,05 €

Il est précisé que les excédents du budget annexe forêt sont repris au budget principal en 2023 pour les montants suivants :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 7 588,20 €
- R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 10 881,63 €

Ainsi, l'affectation finale des résultats du budget principal sera la suivante :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 2 007 588,20 €
- D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 199 058,05 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 364 849,05 €

- Pour le budget annexe tourisme :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 3 104 253,91 €
- R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 709 663,41 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 45 860,00 €

- Pour le budget annexe domaine nordique :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 0 €
- D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 91 673,40 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 91 673,40 €

- Pour le budget annexe auberge nordique :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 53 369,81 €
- R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 4 715,26 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 0 €

☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le...14/04/2023.....
Télétransmis en Préfecture le...14/04/2023.....
Notifié ou publié le...14/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL031/2023

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2023

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2334-4, D 1612-1 et D 1612-2 relatifs à la fiscalité directe locale communale ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Il est rappelé que depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, la Commune bénéficie de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties qui était prélevée sur le territoire communal.

En 2023, la Commune perçoit toujours le produit de la taxe d'habitation sur les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, locaux vacants...).

Après avoir été figé depuis 2020, le taux de taxe d'habitation fait à nouveau l'objet d'un vote en 2023.

Estimation des bases fiscales 2023 :

La revalorisation nationale des bases fiscales est calculée selon l'inflation constatée entre novembre 2021 et novembre 2022 ; elle s'établira à 7,1 % pour 2023. Les nouveaux locaux entrant en imposition en 2023 permettront également une hausse des bases fiscales.

Les bases fiscales prévisionnelles 2023, telles que notifiées par les services fiscaux dans l'état 1259 sont les suivantes :

	Bases réelles 2022	Bases estimées 2023	% évolution
Taxe sur foncier bâti	10 448 671	11 273 000	7,9%
Taxe sur le foncier non Bâti	83 111	88 300	6,2%
Taxe d'habitation	10 764 061	11 528 309	7,1%
Total des bases	21 295 843	22 889 609	7,5%

Estimation du produit fiscal 2023 :

Compte tenu du contexte d'inflation qui s'impose à la collectivité (hausse du coût de l'énergie, du carburant et des fournitures), il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Le taux 2023 proposés sont les suivants :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 31,60 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 134,57 %
- Taxe d'habitation : 26,15 %

En appliquant les taux proposés aux bases, le produit fiscal attendu pour 2023 est le suivant :

	Bases estimées 2023	Taux 2023	Produit fiscal avant Coefficient Correcteur	Estimation Coefficient Correcteur	Estimation du produit 2023
Taxe sur le foncier bâti	11 273 000	31,60 %	3 562 223 €	-347 100 €	3 215 123 €
Taxe sur le foncier non bâti	88 300	134,57 %			118 824 €
Taxe d'habitation	11 528 309	26,15 %			3 014 976 €
Estimation du produit fiscal 2023					6 348 923 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et enregistré l'abstention de Madame Christiane PERRIER et le vote contre de Monsieur Jean-Michel DELOCHE,

➤ **APPROUVE** les taux de fiscalité suivants pour 2023 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 31,60 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 134,57 %
- Taxe d'habitation : 26,15 %

➤ **DIT** que les produits de la fiscalité directe locale seront inscrits en recettes au budget principal 2023.

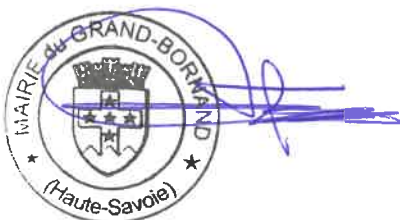
15 POUR

1 CONTRE

1 ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing script.

Acte certifié exécutoire le..14/04/2023....
Télétransmis en Préfecture le..14/04/2023
Notifié ou publié le..11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL032/2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif au 1^{er} janvier 2023,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Le projet de budget primitif 2023 du budget principal reprend les restes à réaliser et l'affectation du résultat du compte administratif 2022.

Le montant des dépenses et recettes par section et par chapitre est le suivant :

		Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	4 993 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 140 000,00
014	Atténuation de produits	300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 392 650,00
66	Charges financières	272 444,00
67	Charges exceptionnelles	302 250,00
023	Virement à la section d'investissement	2 291 316,20
042	Opérations d'ordre entre sections	796 935,00
Total des dépenses de fonctionnement		14 488 895,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 007 588,20
013	Atténuations de charges	35 000,00
70	Produits des services	770 250,00
73	Impôts et taxes	9 841 573,00
74	Dotations et participations	1 389 940,00
75	Autres produits de gestion courantes	424 400,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	8 144,00
Total des recettes de fonctionnement		14 488 895,20

		Budget Primitif 2023	Reports 2022	Budget total 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	199 058,05	-	199 058,05
20	Immobilisations incorporelles	85 000,00	81 922,01	166 922,01
204	Subvention d'équipement versée	80 000,00	-	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 371 000,00	1 601 027,12	3 972 027,12
23	Immobilisations en cours	3 865 128,01	514 589,38	4 379 717,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	-	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 460 000,00	-	1 460 000,00
27	Autres immobilisations financières	59 000,00	-	59 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	8 144,00	-	8 144,00
Total des dépenses d'investissement		8 157 330,06	2 197 538,51	10 354 868,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 316 349,05	-	2 316 349,05
13	Subventions d'investissement	470 000,00	2 407 478,19	2 877 478,19
16	Emprunts et dettes assimilées	2 052 790,13	-	2 281 030,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	-	20 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 291 316,20	-	2 063 076,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	796 935,00	-	796 935,00
Total des recettes d'investissement		7 947 390,38	2 407 478,19	10 354 868,57

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et enregistré l'abstention de Monsieur Jean-Michel DELOCHE,

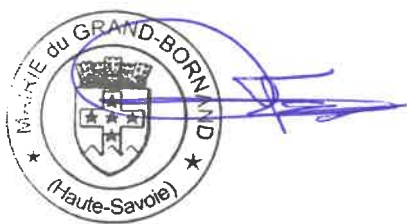
➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal tel que présenté.

☒ 16 POUR

☐ CONTRE

☐ 1 ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE



Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Acte certifié exécutoire le. 14/04/2023.....
Télétransmis en Préfecture le. 14/04/2023.....
Notifié ou publié le. 11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL033/2023 **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE TOURISME**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux au 1^{er} janvier 2023,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe tourisme reprend les restes à réaliser et l'affectation du résultat du compte administratif 2022.

Le montant des dépenses et recettes par section et chapitre est le suivant :

		Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	533 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 005 000,00
66	Charges financières	727 317,00
023	Virement à la section d'investissement	4 093 628,91
042	Opérations d'ordre entre sections	2 234 980,00
Total des dépenses de fonctionnement		8 593 925,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 104 253,91
70	Produits des services	495 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 921 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	73 672,00
Total des recettes de fonctionnement		8 593 925,91

		Budget Primitif 2023	Reports 2022	Budget total 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	2 850 000,00		2 850 000,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	11 090	61 090,00
21	Immobilisations corporelles	890 000,00	62 502	952 501,82
23	Immobilisations en cours	5 464 936,91	1 727 732	7 192 668,50
040	Opérations d'ordre entre sections	73 672,00		73 672,00
Total des dépenses d'investissement		9 328 608,91	1 801 323	11 129 932,32
001	Solde d'exécutions d'investissement reporté	709 663,41		709 663,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 860,00		45 860,00
13	Subventions d'investissement		95 800	95 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00		3 000 000,00
23	Intégration Charmieux dans le BP		950 000	950 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 093 628,91	-	4 093 628,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 234 980,00	-	2 234 980,00
Total des recettes d'investissement		10 084 132,32	1 045 800	11 129 932,32

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

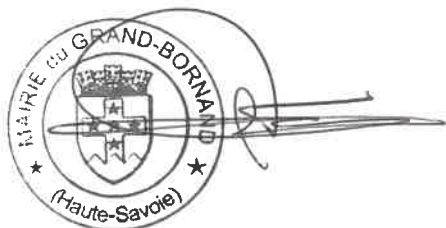
➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe tourisme tel que présenté.

☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE



Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Acte certifié exécutoire le. 14/04/2023...
Télétransmis en Préfecture le. 14/04/2023
Notifié ou publié le. 11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL034/2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif au 1^{er} janvier 2023,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe domaine nordique reprend les restes à réaliser et l'affectation du résultat du compte administratif 2022.

Le montant des dépenses et recettes par section et chapitre est le suivant :

		Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	11 100,00
65	Autres charges de gestion courante	473 000,00
66	Charges financières	17 126,00
023	Virement à la section d'investissement	166 516,00
042	Opérations d'ordre entre sections	67 258,00
Total des dépenses de fonctionnement		735 000,00
75	Autres produits de gestion courante	720 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00
Total des recettes de fonctionnement		735 000,00

		Budget Primitif 2023
001	Reprise du déficit d'investissement	91 673,40
16	Emprunts et dettes assimilées	159 000,00
21	Immobilisations corporelles	545 000,00
Total des dépenses d'investissement		795 673,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 173,40
13	Subventions	23 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	435 226,00
021	Virement de la section de fonctionnement	166 516,00
040	Opérations d'ordre entre sections	67 258,00
Total des recettes d'investissement		795 673,40

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et enregistré l'abstention de Monsieur Jean-Michel DELOCHE,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe domaine nordique tel que présenté.

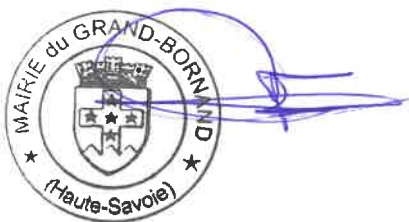
16 POUR

☐ CONTRE

1 ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le...	14/04/2023...
Télétransmis en Préfecture le...	14/04/2023
Notifié ou publié le...	11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL035/2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux au 1^{er} janvier 2023,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe auberge nordique reprend les restes à réaliser et l'affectation du résultat du compte administratif 2022.

Le montant des dépenses et recettes par section est le suivant :

		Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	29 500,00
66	Charges financières	71 094,00
023	Virement à la section d'investissement	19 002,81
042	Opérations d'ordre entre sections	284 486,00
Total des dépenses de fonctionnement		404 082,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	53 369,81
75	Autres produits de gestion courante	330 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	20 713,00
Total des recettes de fonctionnement		404 082,81

		Budget Primitif 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	252 000,00
21	Immobilisations corporelles	35 491,07
040	Opérations d'ordre entre sections	20 713,00
Total des dépenses d'investissement		308 204,07
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	4 715,26
021	Virement de la section de fonctionnement	19 002,81
040	Opérations d'ordre entre sections	284 486,00
Total des recettes d'investissement		308 204,07

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe auberge nordique tel que présenté.

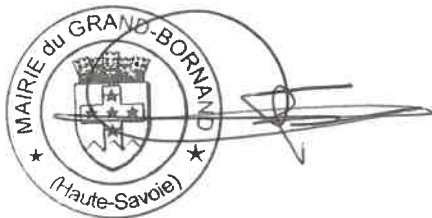
☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le...	14/04/2023..
Télétransmis en Préfecture le...	14/04/2023
Notifié ou publié le...	11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL036/2023

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2023 ET SUIVANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu les articles L23 II-3 et R231 I-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n° 051/2019 du 28 mars 2019 créant l'autorisation de programme « 12 – Front de neige du Charmieux » au budget annexe tourisme.

Vu la délibération n° 055/2021 du 14 avril 2021 créant l'autorisation de programme « 35-1 Maison Augusta » au budget principal.

1. AJUSTEMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME

- **Budget annexe tourisme - autorisation de programme « 12 – Front de neige du Charmieux »**

Afin de tenir compte de l'avancement du programme de travaux, il convient d'actualiser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant de l'AP : 22 451 559,94 €
- Ajustement : + 648 440,06 €
- Montant de l'AP ajustée : 23 100 000 €

N° ou intitulé de l'AP	Montant de l'autorisation de programme ajustée	Montant des crédits de paiement			
		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025 et suivants
12 – Front de neige du Charmieux	23 100 000	22 370 111,21	729 888,79	0,00	0,00

2. ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

- Budget principal - autorisation de programme « 35-1 Maison Augusta »**

N° ou intitulé de l'AP	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement			
		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025 et suivants
35-1 Maison Augusta	1 800 000,00	1 522 130,70	277 869,30	0	0

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ADOpte** conformément aux dispositions ci-dessus les ajustements des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets principal et annexe tourisme.

☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE



Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Acte certifié exécutoire le. 14/04/2023.....
Télétransmis en Préfecture le. 14/04/2023.....
Notifié ou publié le. 11/04/2023.....



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL037/2023

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des différentes associations communales.

Le Conseil Municipal,

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut aider,

Après avoir entendu les montants proposés,

Après avoir délibéré et enregistré l'abstention de Madame Christelle LE BIAVANT,

➤ **FIXE**, comme suit, le montant des subventions de fonctionnement à allouer aux associations pour l'année 2023 :

– Association Familiale Rurale du Grand-Bornand	41 441 €
– Association des Parents d'Élèves de l'École Saint Jean-Baptiste	9 831 €
Dont : • Voyage Quiberon = 2 100 €	
• Sortie scolaire = 2 415 €	
• Orchestre à l'école = 5 316 €	
– Association des Parents d'Élèves du Chinaillon.....	4 629 €
Dont : • Sortie scolaire = 495 €	
• Orchestre à l'école = 4 134 €	
– OGEC – Garderie périscolaire école Saint Jean-Baptiste	550 €
– Chorale La Pastorale du Grand-Bornand.....	2 800 €
– Point d'Orgue du Grand-Bornand	7 200 €
– Groupe folklorique Lou Brafaudi d'Bornand	2 300 €
– Orchestre d'Harmonie du Grand-Bornand	31 054 €
– Association du Patrimoine Bornandin.....	14 000 €
– Ski-Club Le Grand-Bornand.....	169 000 €

Votants

17

– Foyer de ski de fond du Grand-Bornand.....	15 500 €
– Secours en montagne du Grand-Bornand.....	800 €
– Amicale du personnel de la commune du Grand-Bornand.....	4 000 €
– Club des Aînés du Grand-Bornand.....	2 000 €
– Amicale des Sapeurs-pompiers du Grand-Bornand	3 600 €
– Chats Perchés 74	400 €
– Anciens d'AFN – Section du Grand-Bornand.....	100 €

TOTAL 309 205 €

☒ 16 POUR

☐ CONTRE

☐ 1 ABSTENTION(S)

Monsieur Henri POCHAT-BARON s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote pour l'approbation de la subvention suivante :

Votants

16

– Maison de l'Enfance 240 000 €

☒ 15 POUR

☐ CONTRE

☐ 1 ABSTENTION(S)

Madame Renée FIORIO s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote pour l'approbation de la subvention suivante :

Votants

16

– Culture et bibliothèque pour tous..... 4 000 €

☒ 15 POUR

☐ CONTRE

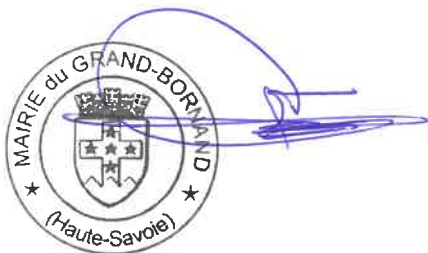
☐ 1 ABSTENTION(S)

➤ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget principal 2023, aux articles :

- 65742 pour la subvention de fonctionnement à la Maison de l'Enfance,
- 65743 pour la subvention de fonctionnement aux autres associations.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le...	11/04/2023
Télétransmis en Préfecture le...	14/04/2023
Notifié ou publié le...	11/04/2023



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL038/2023

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS ANCIENNES

Monsieur Gérard GARDET, Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle les bases définies par les délibérations n° 036/2016 du 10 mars 2016 et n° 091/2020 du 9 juillet 2020 pour les subventions accordées aux propriétaires employant un matériau traditionnel pour assurer la réfection des toitures des chalets anciens.

Il donne ensuite connaissance à l'assemblée de la liste des propriétaires qui ont entrepris des travaux de réfection sur une construction ancienne.

Chalets anciens					
Bénéficiaire	Date travaux	Surface m²	Prix Unitaire	Total	Date de réception
PERRILLAT-BOITEUX Irène	Nov. 22	320	20,00 €	2 900 €	13/12/22
CM avril 2023			TOTAL	2 900 €	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard GARDET,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction ancienne des aides figurant dans la liste ci-dessus à la présente délibération pour un montant global de **2 900,00 €**.

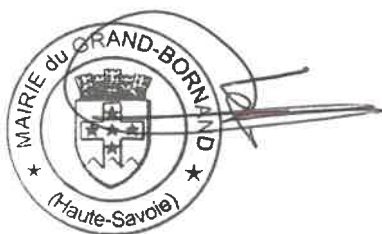
➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6745 du budget principal 2022.

☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE



Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal stroke.

Acte certifié exécutoire le...	14/04/2023
Télétransmis en Préfecture le...	14/04/2023
Notifié ou publié le...	11/04/2023



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le 6 avril 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

14

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Renée FIORIO, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON

Absentes ayant donné procuration : MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Mélanie JOSSERAND à M. Nicolas AVRILLON, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à MME Anne FOURNIER-BIDOZ

Absent : MME, MM. Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC

M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL039/2023

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS NEUVES

Monsieur Gérard GARDET, Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal les bases définies par les délibérations n° 036/2016 du 10 mars 2016 et n° 091/2020 du 9 juillet 2020 concernant les aides allouées aux propriétaires employant un matériau traditionnel pour assurer la réfection des toitures des chalets existants et la couverture des chalets neufs.

Il donne ensuite connaissance à l'assemblée de la liste des propriétaires qui ont entrepris des travaux de réfection sur constructions existantes ou de couverture de chalets neufs.

Votants

17

Chalets existants / neufs					
Bénéficiaire	Date travaux	Surface m²	Prix Unitaire	Total	Date de réception
SDC GEMEAUX 1	Nov. 22	320	13 €	4 160 €	13/12/2022
HALPADE SA D'HLM	Sept. 22	529	9 €	4 761 €	16/03/2023
VAN LIEROP Catherine	Déc. 22	123	13 €	1 599 €	21/02/2023
CM avril 2023			TOTAL	10 520 €	

☒ 17 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Chalets existants / neufs					
Bénéficiaire	Date travaux	Surface m ²	Prix Unitaire	Total	Date de réception
SARL LE CHALET EAGLE	Oct. 22	223	13 €	2 899 €	09/01/2023
CM avril 2023			TOTAL	2 899 €	

Monsieur le Maire et Messieurs Jean-Michel DELOCHE et Bertrand PERRILLAT-AMEDE se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote pour la subvention suivante :

– SARL LE CHALET EAGLE..... 2 899,00 €

☒ 14 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Chalets existants / neufs					
Bénéficiaire	Date travaux	Surface m ²	Prix Unitaire	Total	Date de réception
Copropriété « Les Cascades »	Déc. 22	5174	13 €	5 174 €	02/01/2023
SCI DEMON	Août 22	154	9 €	1 386 €	24/12/2022
CM avril 2023			TOTAL	6 560 €	

Monsieur Jean-Michel DELOCHE s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote pour les subventions suivantes :

– Copropriété « Les Cascades » 5 174,00 €
 – SCI DEMON 1 386,00 €

☒ 16 POUR

☐ CONTRE

☐ ABSTENTION(S)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard GARDET,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

➤ **APPROUVE** le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction neuve ou récente des aides figurant dans la liste ci-dessous à la présente délibération pour un montant global de **19 979,00 €**.

➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6745 du budget principal 2023.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Bertrand PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le..14/04/2023....
 Télétransmis en Préfecture le..14/04/2023....
 Notifié ou publié le..11/04/2023.....